



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 12698

Texte de la question

M. Jean Tardito appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de conforter et d'amplifier la place de la filière économique et sociales (ES) dans l'enseignement secondaire. L'enseignement des sciences économiques et sociales, de par les disciplines qu'il embrasse, permet aux élèves d'acquérir des outils et une formation non seulement utiles pour un parcours professionnel, mais aussi dans la construction de leur citoyenneté et le développement d'un esprit critique qui demeurent l'une des missions de l'école. Face à la baisse du nombre de postes offerts au CAPES SES, il lui demande quelles sont ses intentions quant à cette filière d'enseignement.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement prise dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentations des personnels des lycées seront ensuite consultées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tardito](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12698

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1868

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2866